

## LA DÉSIGNATION

Dans le monde en 2014, il existe trois manières de devenir sénateurs, trois types de désignations des sénateurs :

- **La nomination;**
- **L'élection,** et
- **La désignation mixte.**

**La nomination** intervient lorsque une autorité politique choisit un individu afin qu'il siège à titre de sénateur. En 2014, on compte 17 Chambres hautes où les sénateurs sont nommés. Par exemple, ici au Canada, c'est le Gouverneur général, sous recommandation du premier ministre qui nomme les 105 membres qui composent le Sénat du Canada. C'est pareil en Barbade. Au Royaume-Uni, le processus de nomination des Pairs à la Chambre haute est unique. En effet, en plus des pairs nommés à vie par la Reine sur recommandation du Premier ministre, il y demeure quelques Pairs héréditaires et il y a des évêques de l'Église anglicane qui siègent à la Chambre des Lords. Dans d'autres États, comme en Jordanie ou encore au Bahreïn, c'est simplement le Roi qui nomme les membres du Sénat. Notons que 11 de ces 17 Sénats sont issus de pays membres du *Commonwealth*. Outre celles de la Barbade, du Canada et du Lesotho, on compte les Chambres hautes d'Antigua-et-Barbuda, du Bahamas, du Belize, de la Grenade, de la Jamaïque, du Royaume-Uni, de Sainte-Lucie et de Trinité-et-Tobago qui sont issus de pays membres du *Commonwealth*.

**L'élection** intervient lorsque le sénateur est choisi à la suite d'un vote direct des électeurs ou d'un vote indirect par des représentants eux-mêmes élus précédemment par des électeurs. En 2014, on compte 41 Chambres hautes où les sénateurs sont élus. À titre d'exemple, les sénateurs américains sont directement élus. En Allemagne, Les sénateurs sont choisis parmi les membres de chaque gouvernement des *Länder*. En France, les sénateurs sont élus par des collèges électoraux composés d'élus municipaux. En Afrique du Sud, l'élection des Sénateurs intervient différemment. En effet, certains délégués provinciaux sont élus par les provinces en fonction des questions qui sont débattues au Conseil national des provinces, alors que d'autres sont choisis selon le poids de chaque parti politique représenté au sein de l'assemblée nationale. Ils sont donc indirectement élus.

Quant à la **désignation mixte**, elle intervient lorsque certains Sénateurs de la Chambre haute sont nommés et que d'autres sont élus. En 2014, on compte 21 Chambres hautes où les sénateurs sont désignés et par une élection et par une nomination. C'est notamment le cas en Malaisie où 26 sénateurs sont élus et les 44 autres sont nommés par le Chef de l'État. La situation est similaire au Swaziland où 10 sénateurs sont élus indirectement par les membres de l'Assemblée nationale, alors que les 20 autres sont nommés par le Chef de l'État. En Irlande, la désignation mixte est particulièrement intéressante. En date du 27 avril 2011, on retrouve 11 sénateurs nommés par le Premier ministre. Quant aux 49 autres membres, ils sont élus pour représenter divers groupes ou institutions. Par exemple, on retrouve 6 sénateurs élus qui proviennent du monde universitaire. Les 43 autres sénateurs représentent quant à eux les 5 grands secteurs socioprofessionnels définis par la Constitution. Il s'agit de la culture, la langue

nationale, la littérature, l'art et l'éducation ; l'agriculture et la pêche ; le travail ; l'industrie et le commerce ; l'administration publique et les services sociaux.